

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

P.O.S.S

Nom de l'établissement : PISCINE AIGREFEUILLE

Adresse : Rue de la taillée 17290 Aigrefeuille d'Aunis

Téléphone : 05.46.27.51.70

Propriétaire : Communauté de Communes Aunis Sud

Exploitant : CdC Aunis Sud

Type P.A 3° Catégorie

1. Installation de l'équipement et matériel

Voir plan général

A. IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

1) Matériel de sauvetage

- Perches

2) Matériel de secourisme

- Lit
- 1 Tapis isolant pour défibrillateur
- 1 brancard rigide
- Colliers cervicaux
- 1 couverture de survie
- 1 aspirateur de mucosité manuel
- 1 nécessaire de premiers secours
- 1 plan dur + maintien tête
- Attelle

3) Matériel de réanimation

- 1 bouteille de 5 litres d'oxygène d'une contenance de 1 000 litres avec manomètre et débitre (location chaque début de saison)
- 1 ballon auto-remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation
- 1 défibrillateur automatique
- Canule de guedel

B. IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION1) Communication interne

- Sifflet
- Talkie-walkie entre vestiaire caisse et maîtres-nageurs
- Alarme incendie (coup de poing)

2) Moyen de liaison avec les services publics

- Téléphone

C. EPI

- Masque à cartouche (technique)
- Protection oculaire (technique)
- Tablier pvc pour manipulation des produits dangereux
- Gants
- Bottes de protection

2. Fonctionnement général de l'établissement**A. PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT**

- Ouverture saisonnière juin à fin septembre

B. HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC

- La période et les heures d'ouverture de la piscine sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage.

L'évacuation des bassins sera signalée par l'équipe des maîtres-nageurs ¼ d'heure avant la fermeture de l'établissement.

« La Communauté de Communes Aunis Sud se réserve le droit de fermer l'établissement (ou un bassin) en cas d'absence d'un maître-nageur, de mauvaises conditions météorologiques, de compétitions par un club pour des activités aquatiques ou problèmes techniques. »

C. HORAIRES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES

Les écoles, les collèges et lycées s'engagent à signer et à respecter le P.O.S.S et transmettre les informations aux parents accompagnateurs

✓ **Juin et septembre**

	MATIN	APRES MIDI
	COLLEGE + PRIMAIRE	COLLEGE + PRIMAIRE
LUNDI	9H- 12H00	13H45 – 16Hh30
MARDI	9H -12H00	13H45 – 16h30
MERCREDI	9H- 12H00	
JEUDI	9H -12H00	13H45 – 16h30
VENDREDI	9H -12H00	13H45 – 16h30

D. ASSOCIATIONS POUR ACTIVITÉS AQUATIQUES

Le club s'engage à signer et à respecter le P.O.S.S et la convention établie par la Communauté de Communes Aunis Sud. L'association doit mettre en place son propre P.O.S.S ainsi que fournir les copies des diplômes afin de les transmettre au chef de bassin en début de saison.

*L'encadrement et la sécurité sont sous la responsabilité des présidents de club qui conventionnent avec la CdC Aunis Sud pour l'utilisation des bassins. La sécurité sera assurée par le personnel du club, qui devra impérativement être titulaire au minimum d'un Brevet National de Sauveteur Surveillant Aquatique (BNSSA) conformément à la loi du 16 juillet 1984.

Les copies des diplômes devront être envoyées à la CdC Aunis Sud pour contrôle.

En cas d'activité spécifique, le club devra respecter la réglementation en vigueur concernant l'activité dispensée.

- Accès au moyen de communication extérieur (téléphone)
- Accès au matériel de secourisme ainsi qu'au matériel de réanimation

Horaires : Nautic Club Aigrefeuillais

Selon la convention établie pour la mise à disposition d'un équipement sportif

E. FREQUENTATION

- FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) déterminée par le maître d'ouvrage en référence au décret n°81-324 du 07.04.1981 article 8. « **450** baigneurs ».
- Maximale journalière : 301 à 700 personnes
- Nombre d'entrées à l'année : environ 20 000 personnes
- Moment prévisible de forte influence : tous les jours de 16h à 18h

3. Organisation de la surveillance, de la sécurité**A. PERSONNEL DE SURVEILLANCE PRESENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

PERIODE	DANS LA JOURNÉE
Juin	2 ou 3 sauveteurs selon le planning hebdomadaire des agents

B. PERSONNEL DE SURVEILLANCE PRESENT PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES

PERIODE	DANS LA JOURNÉE
Juin et Septembre	2 sauveteurs selon le planning hebdomadaire des agents

C. POSTES ET ZONES DE SURVEILLANCE Voir croquis**D. AUTRES PERSONNELS PRESENT DANS L'ETABLISSEMENT (UNIQUEMENT SUR LES CRENEAUX OUVERTS AU PUBLIC)**

- Agent de caisse

Autre personnel présent dans l'établissement (uniquement sur les créneaux fermés au public)

- Agent d'entretien
- Agents des services techniques de la CdC

E. ORGANISATION INTERNE

- En début de journée, le personnel d'accueil contacte par talkie walkie le personnel de surveillance avant de faire entrer les usagers dans les vestiaires. Conformément à l'article D322-13 du Code du Sport, les BNSSA assurent la surveillance des bassins en présence d'au minimum 1 MNS.
- En cas d'absence de courte durée d'un sauveteur, celui-ci doit le signaler au second sauveteur qui devra adapter son poste de surveillance le temps de son absence.
- Durant les heures d'ouverture, les bassins sont surveillés de façon constante. Des rotations sont mises en place afin que les surveillants changent régulièrement de poste de surveillance, l'agent d'accueil est responsable du contrôle de la fréquentation instantanée, il doit être capable de la transmettre à tout moment.
- En fin de journée, le personnel annonce la fermeture et l'évacuation des bassins.
- Tandis qu'une surveillance des bassins est maintenue, un ou deux agents s'assurent que l'ensemble des usagers quittent les bassins, plages, espaces verts et regagnent les vestiaires. Un agent de surveillance reste ensuite présent sur les plages afin d'éviter tout retour vers les bassins.

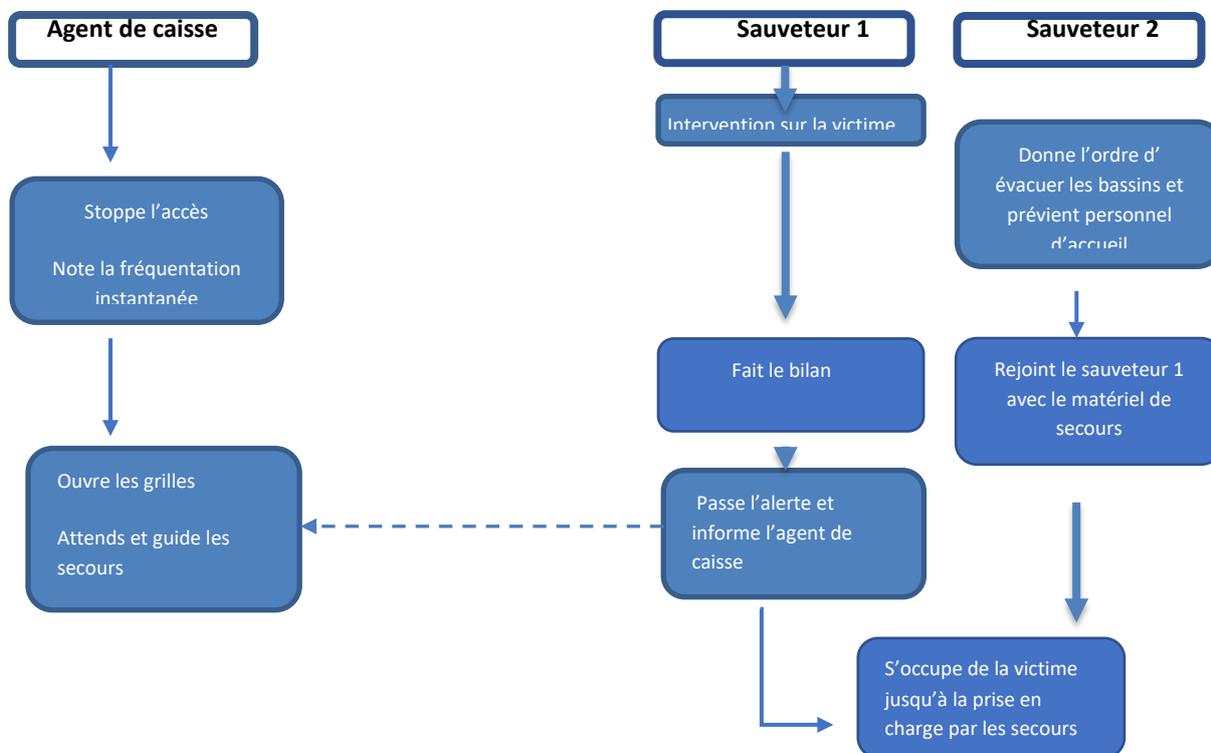
4. Organisation interne en cas d'accident

Exercice sauvetage 2 fois par an avec l'ensemble du personnel au minimum.

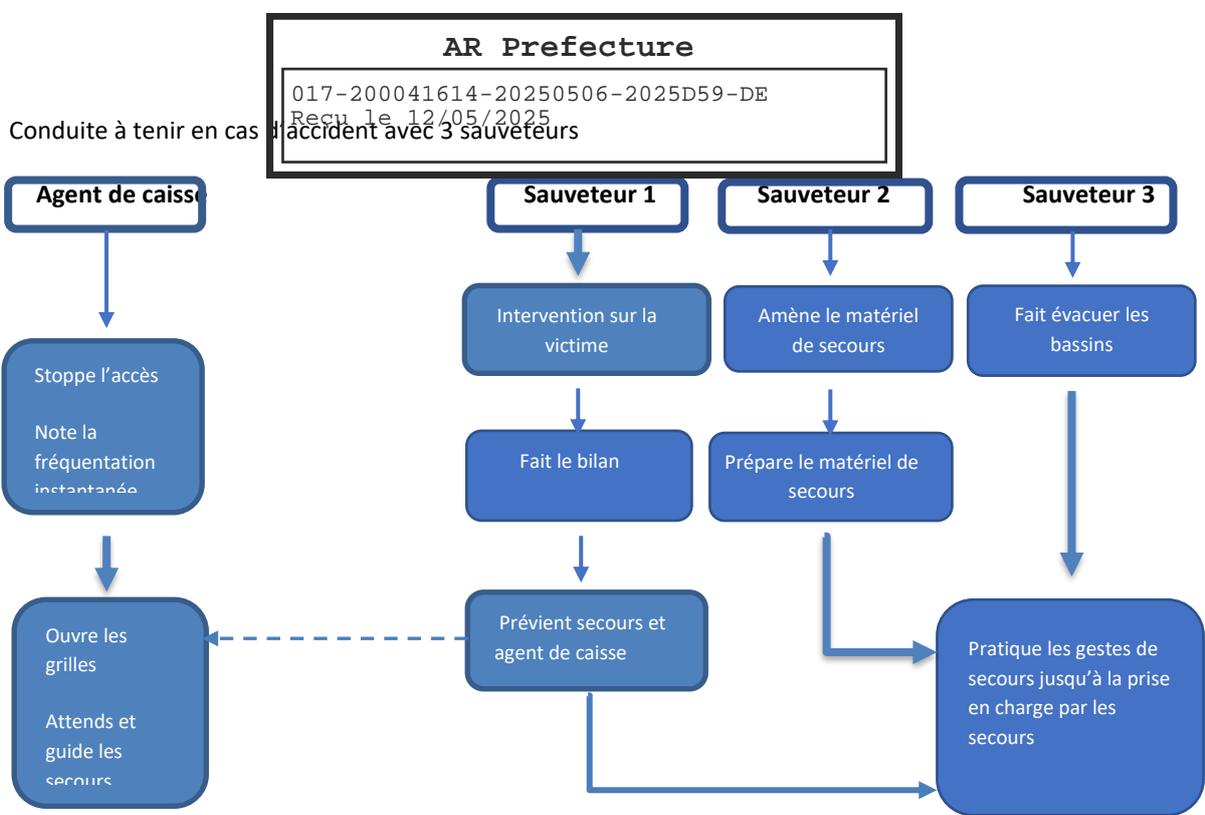
Exercice d'évacuation incendie avec les scolaires 1 fois par an au minimum.

A- SURVEILLANCE PUBLIC

Conduite à tenir en cas d'accident avec 2 sauveteurs



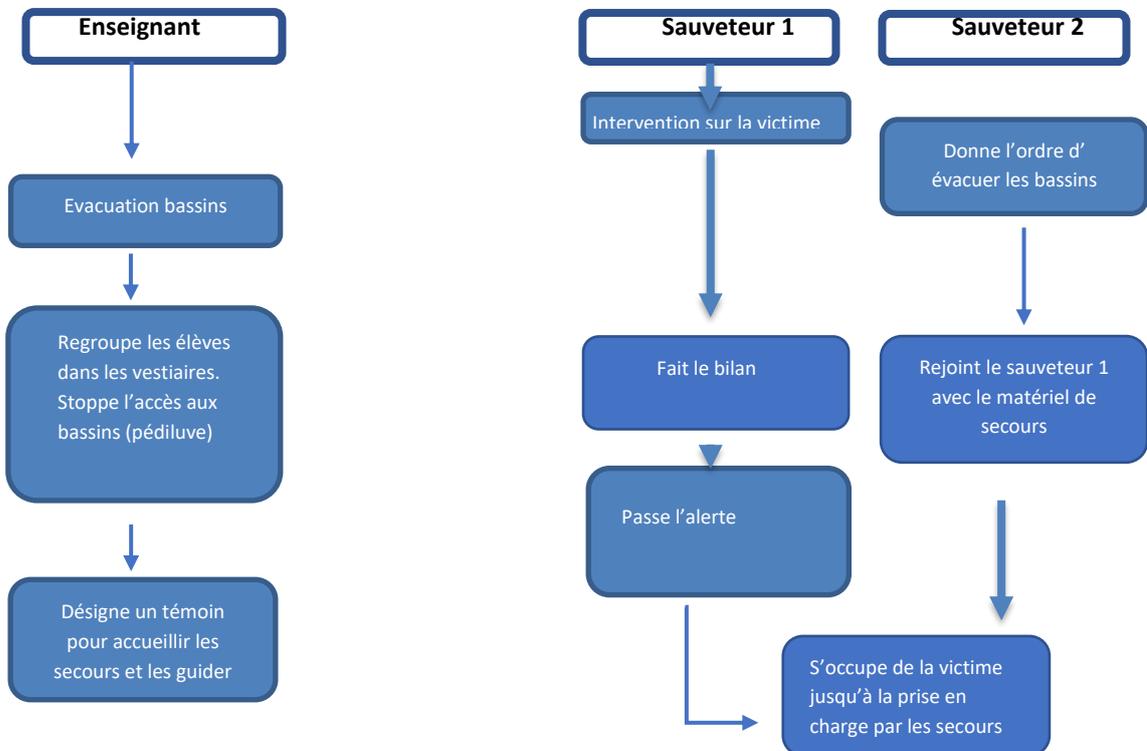
Le rôle de chaque sauveteur ou intervenant pourra être modifié en fonction du type et du lieu d'intervention



Le rôle de chaque sauveteur ou intervenant pourra être modifié en fonction du type et du lieu d'intervention

B- SURVEILLANCE SCOLAIRES

Conduite à tenir en cas d'accident avec 2 sauveteurs + enseignant



Le rôle de chaque sauveteur ou intervenant pourra être modifié en fonction du type et du lieu d'intervention

A. SURVEILLANCE ASSOCIATION

Etablir liste des accompagnateurs responsables de la sécurité durant le temps d'activité, nom et diplôme (et mettre en œuvre une situation de sauvetage) à remettre le plus tôt possible au chef de bassin.

B. RISQUE CHIMIQUE

- Faire évacuer les bassins, bilan et ampleur du sinistre
- Alerter les secours
- Diriger le public vers les issues de secours (en tenant compte de l'endroit du sinistre et de la direction du vent)
- Prévenir l'agent de caisse qui devra évacuer le public et interdire l'accès aux bassins. L'agent de caisse devra stopper les entrées, ouvrir les grilles et guider les secours
- Soustraire la victime du danger en prenant les précautions d'usage (gants, masque...)
- Effectuer les premiers gestes de secours
- Couper les énergies (électricité, gaz)

- Isoler la zone contaminée pour éviter la propagation des émanations toxiques

C. RISQUE INCENDIE

- Evacuer les bassins
- Diriger le public vers les issues de secours (en tenant compte de l'endroit du sinistre et de la direction du vent)
- Prévenir le vestiairiste qui devra empêcher l'accès aux bassins. La caissière devra stopper les entrées, ouvrir les grilles et guider les secours
- Soustraire la victime du feu si besoin et appliquer les gestes de 1^o secours
- Bilan et ampleur du sinistre
- Alerter les secours
- Couper les énergies (électricité, gaz)
- Tenter de circonscire le feu à l'aide d'un moyen approprié, sans mettre sa vie en danger
- Isoler la zone d'incendie pour éviter la propagation du feu

D. ALERTE A LA BOMBE

- Relever tous les indices susceptibles d'identifier le correspondant
- Alerter les secours
- Faire évacuer les bassins (vers le parking à une distance de 100 mètres minimum)
- Prévenir l'agent de caisse qui devra évacuer le public (vers la sortie coté parking, 100 mètres)
- L'agent de caisse devra stopper les entrées et faire respecter la zone de sécurité

E. BAGARRE – NON RESPECT DU REGLEMENT

- Faire évacuer un bassin afin de libérer un sauveteur
- Prendre connaissance de la situation. Si nécessaire, prévenir la police ainsi que la caissière qui devra les guider sur les lieux de l'incident
- Essayer de calmer les protagonistes
- Eloigner les curieux
- Ne pas intervenir physiquement sauf si votre sécurité en dépend ou en cas de force majeure, ne pas hésitez à faire évacuer la totalité de la piscine

F. SOINS SANS GRAVITES

- Apprécier le degré de gravité :
 1. Soit intervention qui nécessite la fermeture d'un bassin
 2. Soit intervention sur la victime sur place après avoir informer le 2^{ème} sauveteur qui devra se positionner afin d'assurer la continuité de la surveillance seule

G. PLAN VIGIPIRATE

Lors de la mise en œuvre des procédures de sécurité ordonnées par le préfet, tel que le plan vigipirate, le personnel de l'établissement exécutera les consignes qui en découlent (voir fiche annexe « Réagir en cas d'attaque terroriste »).

5. Alertes de secours extérieurs

A. NUMERO D'URGENCE DES SECOURS

- SAMU : 15
- Sapeurs-Pompiers : 18
- N° d'urgence secours pour téléphone portable : 112 (international)
- Gendarmerie d'Aigrefeuille d'Aunis : 05.46.35.50.08
- Police Municipale d'Aigrefeuille d'Aunis : 05.46.27.53.53
- Centre Anti-poison : 05.56.96.40. 80

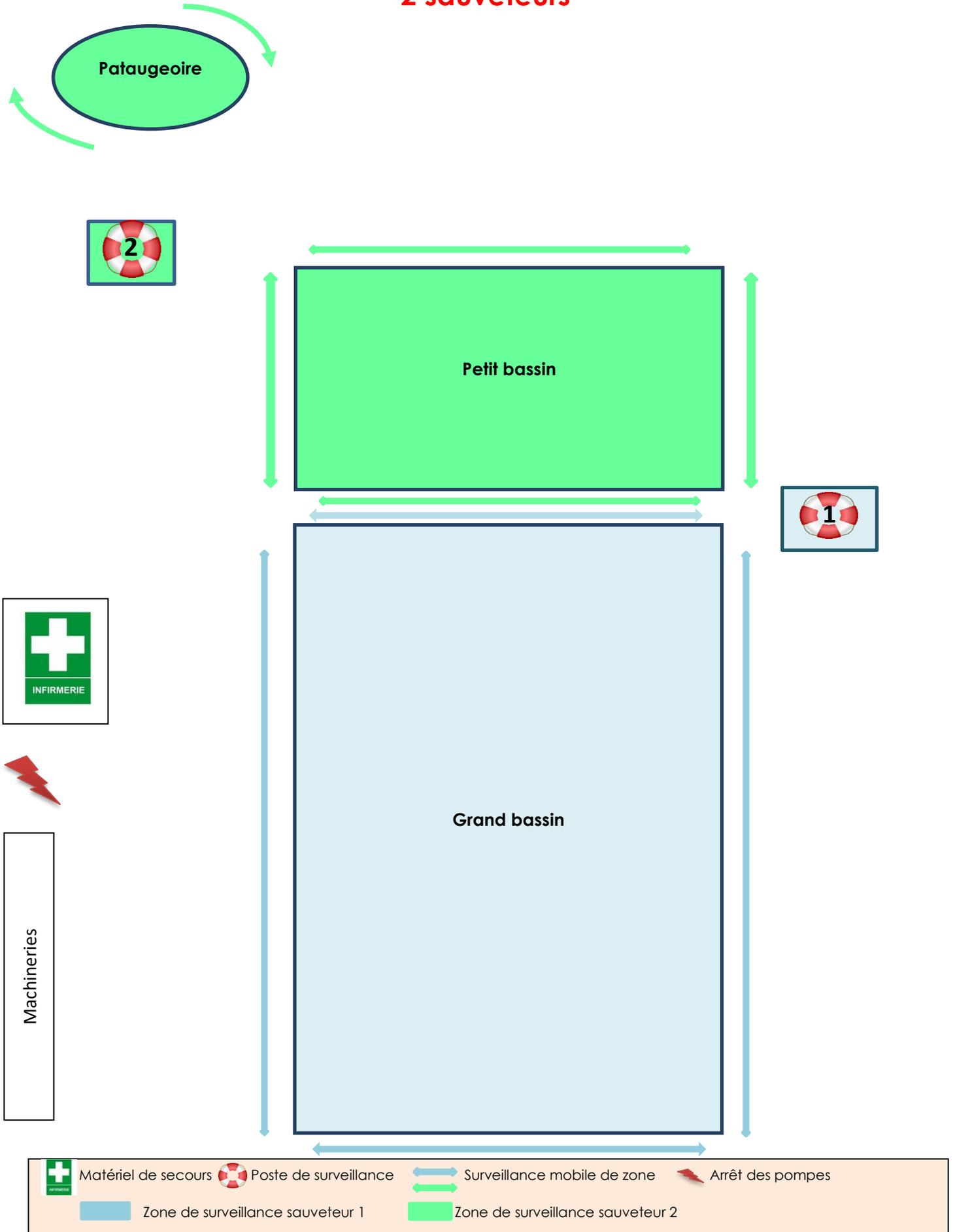
B. ACCUEIL DES SECOURS EXTERIEURS : ZONE D'ACCES

Les secours extérieurs accèdent au poste de secours et aux plages par les issues de secours de l'établissement (voir plan).

Postes et zones de surveillance – Centre de loisirs

Piscine Aigrefeuille

2 sauveteurs



Matériel de secours



Poste de surveillance



Surveillance mobile de zone



Arrêt des pompes



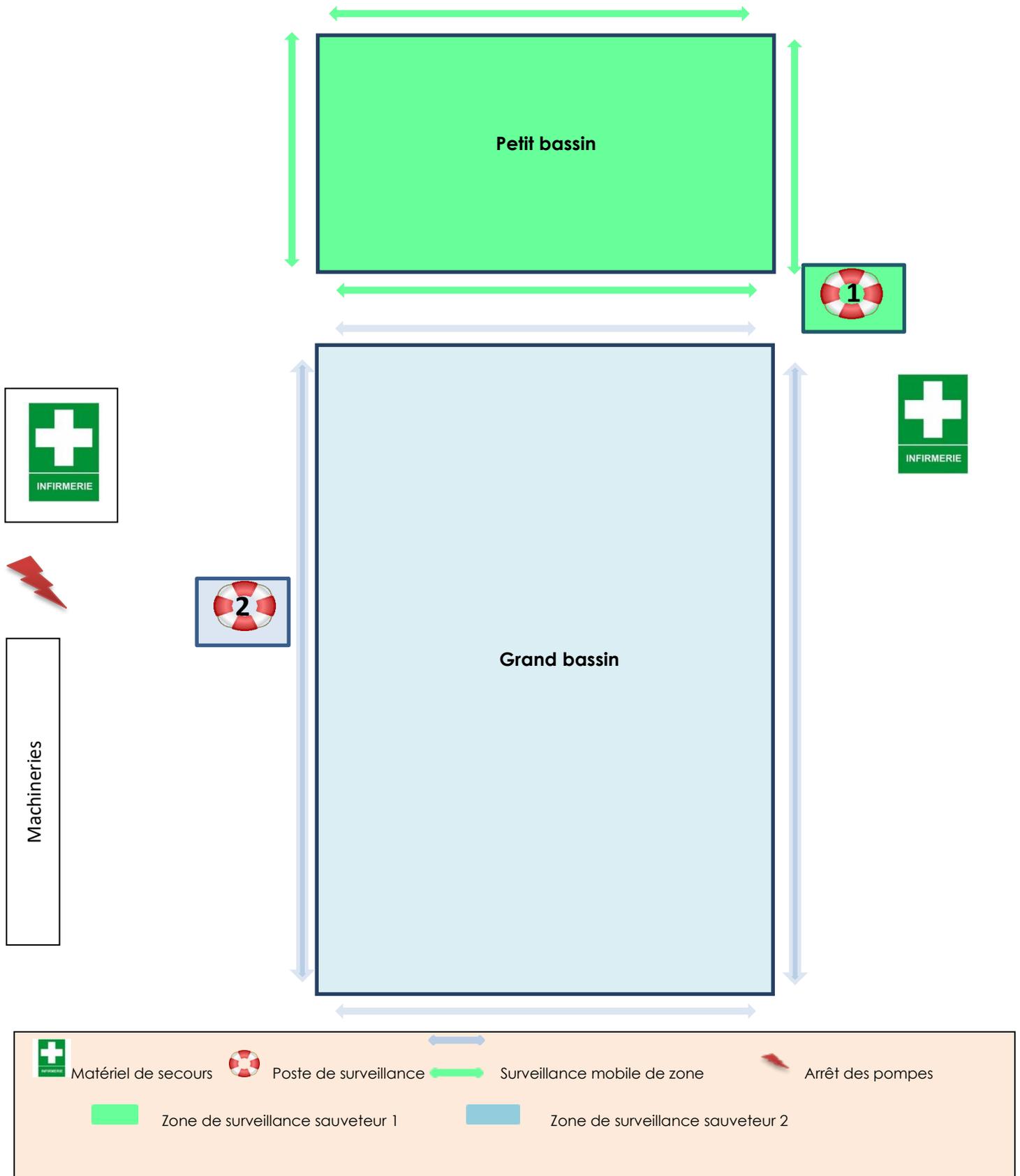
Zone de surveillance sauveteur 1



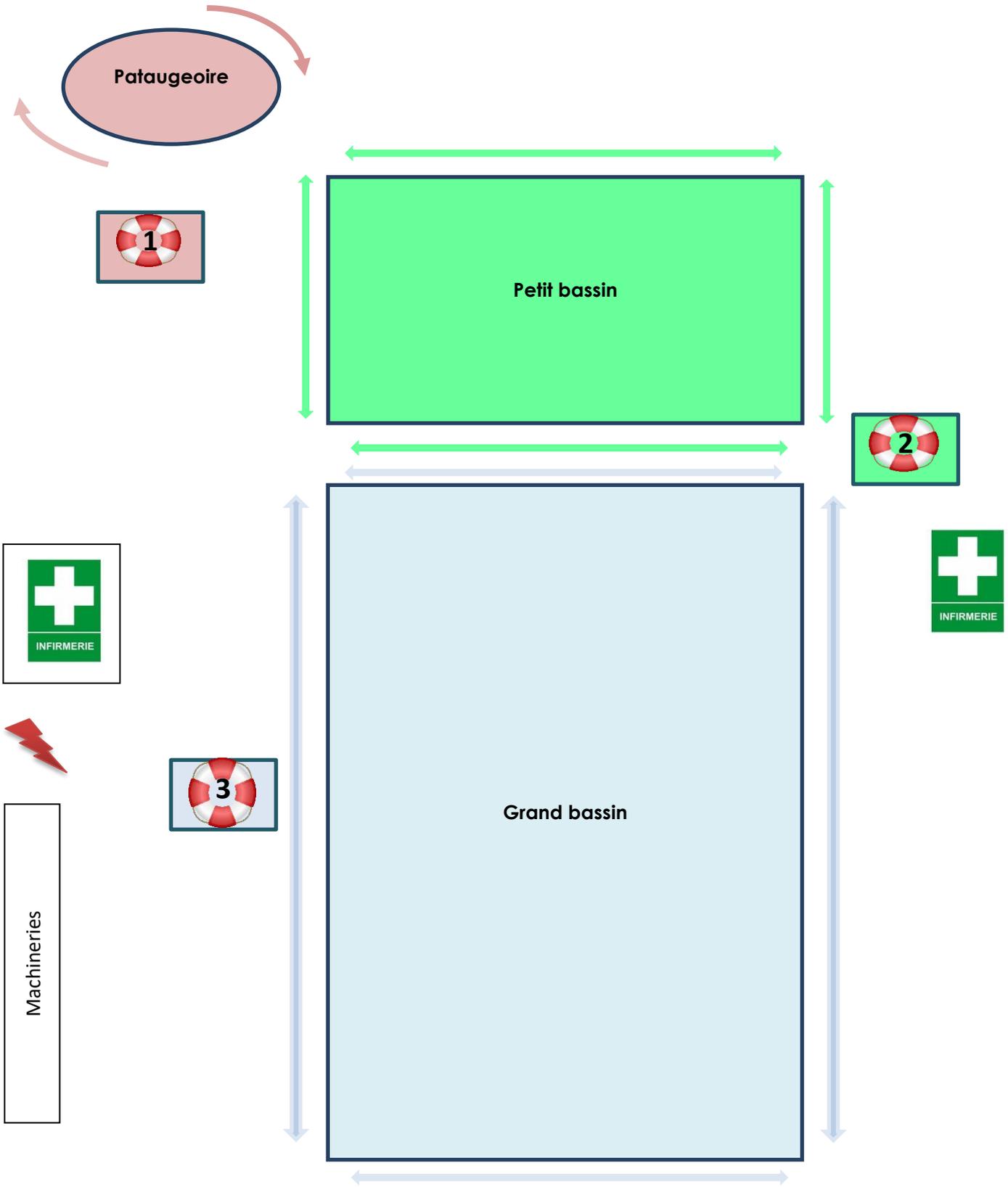
Zone de surveillance sauveteur 2

Postes et zones de surveillance – Scolaire

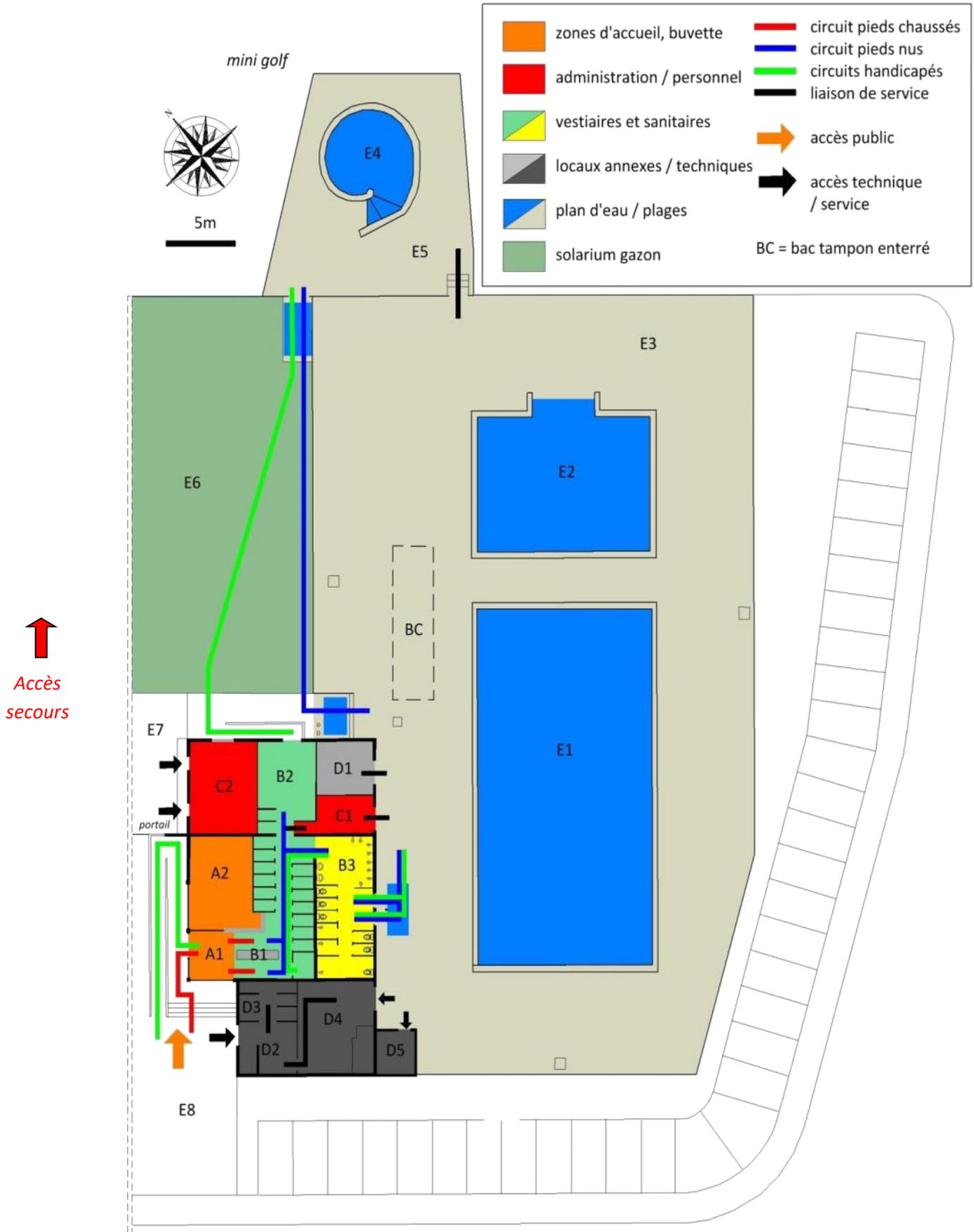
Piscine Aigrefeuille 2 sauveteurs



3 sauveteurs



	Matériel de secours		Poste de surveillance		Surveillance mobile de zone		Arrêt des pompes
	Zone de surveillance sauveteur 1		Zone de surveillance sauveteur 2		Zone de surveillance sauveteur 3		



Consignes à respecter dans le cadre du plan Vigipirate

En raison de la menace terroriste, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est renforcé en France



VIGIPIRATE

Nous faisons appel au sens civique et à la vigilance de chacun

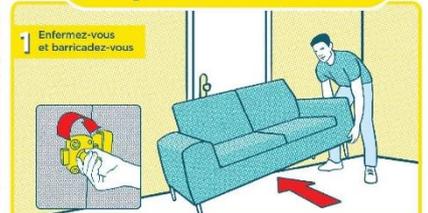
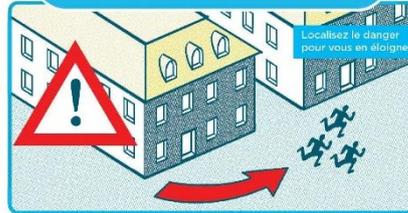
Signalez tout comportement suspect au **17**

En cas d'urgence, composez l'un des numéros suivants **15, 18 ou 112**

 @Place_Beauvau
 /ministere-interieur

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

